



Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-09-27-08

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., M. BENET M., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme POIS L., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), M. NOVICK C. (pouvoir à Mme WILK I.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. COUAILLET T.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN APPARTEMENT EN SALLE DE CLASSE –
DESIGNATION AMO – AUTORISATION DE TRAVAUX ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

La collectivité envisage de créer une salle de classe supplémentaire, à l'école maternelle Jacques de Thevray. Ce projet est en cohérence avec l'ouverture de l'accueil des élèves de moins de 3 ans, et de l'éventuel accueil d'élèves en provenance des communes voisines. En effet, la création d'une salle de classe supplémentaire et d'un second dortoir, améliorera la qualité de l'accueil des élèves et permettra de mieux respecter le rythme des plus jeunes élèves.

Le projet consiste à transformer l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'école maternelle en salle de classe. La réalisation de ces travaux nécessite le recrutement d'un architecte, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour mieux accompagner la collectivité dans la conduite des opérations.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la Commission n°3 Travaux, voirie, réseaux, patrimoine et cadre de vie, en date du 25/09/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de transformation d'un appartement, en vue de créer une salle de classe et d'un dortoir à l'école maternelle Jacques de Thevray,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à lancer les opérations de recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'accompagner la collectivité dans la définition, le cadre, le périmètre et le cout de l'opération,
- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à lancer toutes les opérations afférentes aux marchés de travaux, aux conventions, ainsi que tout acte et toute décision, relatifs à ce projet,

- Autorise madame le maire ainsi que tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à solliciter les financeurs potentiels pour demander des subventions afin de soutenir financièrement l'opération de transformation d'un logement en salle de classe et dortoir,
- Dit que les dépenses et recettes afférentes à ce projet seront inscrites au budget municipal à partir de 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 27/09/2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Laurine POIS

